



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
PLG/LD/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 59

OBJET : JEUDIS DE PLOEMEUR – Kerroch
Jeudi 27 juillet 2023
Circulation et stationnement règlementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Considérant que la nécessité d'assurer également la circulation des véhicules de service (secours notamment) ;

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du festival de l'été «les jeudis de Ploemeur», la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours, service, livraison et riverains, seront réglementés en fonction de la signalisation en place du mardi 25 juillet 2023 à 22h00 au vendredi 28 juillet 2023 à 17h00 à Kerroch, selon les prescriptions suivantes :

Stationnement interdit :

- rue du Port blanc à partir du n° 30 coté pairs et impairs jusqu'au parking du port ;
- sur le parking du port de Kerroch ;
- devant les W.C. le long de la lice ;
- sur le parking en stabilisé situé en contrebas du parking du port ;
- devant l'accès pompiers à la hauteur du camping de la Pointe du Talud ;
- sur le parking situé à proximité des sanitaires publics ;
- Rue des deux Sœurs.

Circulation interdite :

- rue du Port blanc, le jeudi 27 juillet 2023 à partir de 14h00 et jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 2 : tous mouvements de bateaux pour la mise à l'eau et l'accostage seront interdits sur le port et la cale de Kerroch du jeudi 27 juillet 2023 de 00h00 au vendredi 28 juillet 2023 à 17h00.

Article 3 : les places de stationnement situées devant le 21 place Louis Kermabon seront réservées au stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite (P.M.R.) munis d'un macaron le jeudi 27 juillet 2023.

Article 4 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

22 MAI 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire,
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 strada ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex